



Ville de
Cambo-les-Bains



Kanboko Herria

5ème Concentration CIMES L'HISTORIQUE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL OFFICIEL

03 – 04 – 05 Juin 2022

CIMES L'HISTORIQUE est une concentration automobile déclarée auprès de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, et encadrée par l'Écurie des Cimes. C'est une opportunité pour chacune et chacun de traverser ou retraverser des terres qui ont fait la réputation du Rallye des Cimes et plus généralement du tout-terrain, au cœur du magnifique pays basque.

La notion de vitesse est totalement exclue. C'est un projet axé sur le loisir tout-terrain couplé à une action de rencontre et de découverte du territoire.

Participer à CIMES L'HISTORIQUE c'est partager avec les organisateurs certaines valeurs que véhicule l'esprit des CIMES depuis 1951 : découverte, rencontre, solidarité, partage, échange, respect.

De nombreuses communes sont nos partenaires. Nous en traversons certaines et d'autres sont nos hôtes pour cette édition 2022.

Nous devons garder en mémoire, organisateurs et participants, que sans l'invitation renouvelée de Cambo-les-Bains et Licq Atherey, cette initiative serait impossible.

Comme les précédentes, cette nouvelle édition est placée sous le signe du respect des hommes et de l'environnement. Tous les acteurs concernés par CIMES L'HISTORIQUE, organisateurs, participants, autorités, partenaires et élus sont sensibilisés. Nous devons agir ensemble pour faire que notre passage laisse une note positive à tous les niveaux.

C'est avec cet esprit que le présent règlement a été pensé et rédigé, c'est avec cet esprit aussi que vous devez y adhérer.

Les municipalités de Licq-Atherey et Cambo-les-Bains s'associent à tous les bénévoles de l'Écurie des Cimes qui se sont investis pour vous garantir et vous souhaiter un excellent week-end et de grands moments de convivialité.



RÈGLEMENT OFFICIEL

PROGRAMME

Pour des raisons de réglementation préfectorale, nous ne communiquons pas les différents parcours terre empruntés. Ils vous seront présentés le matin de chaque journée lors du briefing.

Vendredi 03 Juin 2022

Vérifications techniques et administratives à Licq Atherey
Chaque véhicule sera convoqué à une heure précise. Du respect de cet horaire dépend la suite du programme. Merci de le respecter.

Briefing et départ de chaque groupe sur le tracé prévu

Arrivée de l'étape 1 et repas de fin de journée à Alçay

Samedi 04 Juin 2022

Licq Atherey : départ de la 2^{ème} étape

Départ de chaque groupe sur les tracés prévus pour le matin

Repas du midi à Mendive

Départ de chaque groupe sur les tracés prévus l'après midi

Arrivée de l'étape 2 et repas de fin de journée à St Jean le Vieux

Dimanche 05 Juin 2022

St Jean le Vieux : départ de la 3^{ème} étape

Départ de chaque groupe sur les tracés prévus pour la dernière journée

Rassemblement final et repas de fin de journée à Cambo les Bains



Article 1 : PRESCRIPTIONS GENERALES :

CIMES L'HISTORIQUE se déroulera en conformité avec le règlement spécifique et ses annexes ou additifs. Par leur inscription, tous les participants s'engagent à respecter le règlement, ses annexes et additifs.

Article 1.1 : MODIFICATION DU REGLEMENT ET ADDITIFS

Toute modification ou disposition supplémentaire ou complémentaire au règlement feront partie intégrante du règlement, viendront compléter ce dernier et seront d'application immédiate.

Article 1.2 : APPLICATION ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Tout cas non prévu par le règlement sera étudié par les membres de l'organisation seuls habilités à prendre une décision.

Toute action frauduleuse, incorrecte ou « hors esprit » effectuée par le participant ou par des membres de l'équipe du participant peut aller jusqu'à une exclusion de la concentration.

Article 2 : ORGANISATION

L'Écurie des Cimes organise et encadre CIMES L'HISTORIQUE, concentration ouverte uniquement à des véhicules immatriculés, assurés, avec contrôle technique valide correspondant au véhicule engagé et dont la date de première mise en circulation est antérieure au 31 décembre 1986.

CIMES L'HISTORIQUE n'est pas une compétition. Elle ne donne lieu à aucun classement, à aucun prix. C'est une balade sur les pistes des montagnes basques ; elle a un caractère historique à la fois par les pistes et routes qu'elle emprunte (sur les traces des prédécesseurs, il y a 30 ans et plus), et par les véhicules qui y participent.

La participation est soumise à une demande d'inscription, qui peut être acceptée ou refusée par l'organisateur.

La clôture des inscriptions est prévue le **30 avril 2022**, le cachet de la poste faisant foi. A cette date, si la liste des participants n'est pas complète et si les inscrits en liste d'attente n'ont pas renseignés les éléments manquants, nous pourrons compléter les inscriptions avec les courriers arrivants après le 30 avril 2022.

Article 3 : CONDITIONS D'ADMISSION

Sont dénommés participants, les 2 personnes qui engagent le véhicule et dont le nom figure sur la liste des admis à CIMES L'HISTORIQUE 2022 (publiée sur le site Internet de l'écurie).

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant.



Article 3.1 : INSCRIPTIONS

Le formulaire de demande d'inscription doit être retourné entièrement complété, accompagné des pièces justificatives demandées et du chèque libellé à l'ordre de l'Écurie des Cimes. Le montant du chèque doit être égal au montant de l'inscription + le total de l'ensemble des repas des accompagnants.

120 véhicules, 4x4 et buggys, seront admis au départ de CIMES L'HISTORIQUE 2022, répartis en 10 groupes.

Les inscriptions seront traitées dans l'ordre des réceptions de dossiers complets.

Pour gérer les inscriptions, il sera créé deux listes :

- une liste des équipages admis
- une liste d'attente

La liste d'attente rassemblera tous les dossiers incomplets, ainsi que les dossiers reçus alors que le nombre maximal de véhicules admis est atteint.

A la date de clôture des inscriptions, l'organisateur pourra compléter les éventuelles places libres par les équipages inscrits sur la liste d'attente. Les dossiers de la liste d'attente seront traités dans l'ordre de réception des inscriptions complètes.

Article 3.2 : SUIVI DES INSCRIPTIONS

Chaque participant s'engage à suivre l'évolution de son inscription sur le site internet de l'Écurie des Cimes : www.rallyedescimes.com ou www.ecuriedescimes.com

Article 3.3 : GESTION DES REPAS

Les tickets repas seront remis aux participants au moment des vérifications administratives. Pour chaque équipage, le nombre de tickets repas correspondra au nombre de personnes renseigné au moment de l'inscription.

L'organisation ne distribuera aucun repas supplémentaire.

Pour les personnes qui souhaiteraient des repas supplémentaires, il conviendra de se rapprocher du restaurateur ou du traiteur, et de lui payer le(s) repas supplémentaire(s), s'il est en mesure de le servir.



Article 4 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Chaque participant devra présenter aux vérifications administratives les documents suivants en cours de validité :

- pièce d'identité
- permis de conduire

Chaque véhicule devra être présenté au contrôle technique avec les documents suivants :

- carte grise ou certificat d'immatriculation
- carte verte d'attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- contrôle technique OK et en cours de validité avec vignette sur le pare-brise

En s'inscrivant à CIMES L'HISTORIQUE, les participants s'engagent sur l'honneur à présenter les documents originaux, parfaitement en règle, en cours de validité et correspondant au véhicule présenté.

Du début à la fin de CIMES L'HISTORIQUE, chaque participant est totalement responsable de l'ensemble de ses actes.

Le participant ou les proches du participant ne pourront se retourner contre l'organisateur pour quelconque problème rencontré tout au long de CIMES L'HISTORIQUE.

Article 5 : EQUIPAGE

L'équipage auto se compose d'un conducteur et d'un passager.

L'équipage normalement constitué et engagé devra se trouver au complet à bord du véhicule pendant toute la durée de CIMES L'HISTORIQUE. Il peut être effectué des interventions dans les véhicules à condition que la personne qui conduit soit en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

En aucun cas il ne pourra être embarqué une autre personne dans le véhicule.

Article 6 : OBLIGATIONS TECHNIQUES

Équipement obligatoire

- gilets jaunes
- constat amiable
- triangles de signalisation
- une roue de secours équipée de pneu tout terrain et le nécessaire pour la remplacer.
- au moins une sangle avec des attaches rapides ou manilles
- 1 extincteur en état de fonctionnement



Équipement recommandé :

- Trousse de premiers secours
- Radio CB

Article 7 : CATEGORIE DE MACHINES ADMISES

CIMES L'HISTORIQUE est ouvert uniquement aux véhicules homologués et **immatriculés avant le 31 décembre 1986**, répondant aux normes constructeurs et aux normes imposées par le code de la route et de la sécurité routière.

La concentration est prioritairement destinée aux véhicules 'historiques' : dans leur état d'époque ou restaurés au plus près de ce qu'ils étaient lors des 30 premières éditions du Rallye des Cimes.

Pour tout véhicule dont la mise en circulation est postérieure au 31 décembre 1986, un dossier comprenant photos et description du véhicule peut être demandé. Les membres de l'organisation décideront de l'inscription ou pas du véhicule.

Les participants se chargeront de la préparation de leur véhicule en conformité avec le présent règlement.

Les participants s'engagent à présenter un véhicule remis en parfait état de fonctionnement et en parfaite conformité avec les normes constructeurs et avec le code de la route et de la sécurité routière.

En outre, les participants s'engagent sur l'honneur lors de leur inscription :

- à ce que leur véhicule soit conforme au code de la route et conforme à la législation routière.
- à ce que le véhicule présenté corresponde aux documents présentés lors des vérifications administratives.

Ils devront présenter à l'organisation, avant le départ, le contrôle technique en cours de validité, la carte grise et l'attestation d'assurance du véhicule.

Les organisateurs auront tout pouvoir pour refuser un véhicule lors des vérifications si celui-ci ne leur paraît pas conforme aux normes imposées par le code de la route et de la sécurité routière.



Article 8 : PNEUMATIQUES

Un référent pneumatique sera présent lors des vérifications techniques afin de s'assurer que chaque véhicule est équipé de pneus crampons en état. Les pneus mixtes ou type Bab sont interdits. Tout véhicule ne respectant pas cette règle ne prendra pas le départ.



Différents types de profil de pneu à gros crampons minimum	(80 % tout-terrain)
profondeur de sculpture 10mm minimum mesuré au centre de la bande de roulement sera mesuré à la jauge aux vérifications techniques .	

Article 9 : ESPACES DISPONIBLES RESERVES A L'ORGANISATEUR

Tout véhicule doit être équipé de panneaux ou d'espaces latéraux (1 de chaque côté) destinés à recevoir les numéros qui seront remis lors des vérifications administratives et techniques. La pose des numéros est obligatoire. Ils doivent être toujours visibles.

Une plaque de capot sera également remise lors des vérifications techniques et administratives. La pose de la plaque capot est obligatoire sur l'avant du véhicule.

Tout autre autocollant d'éventuel partenaire distribué lors des vérifications techniques et administratives devra obligatoirement être apposé sur le véhicule.

Article 10 : DROIT D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé à 335 € par véhicule (chauffeur et passager). 5 € par inscription seront versés à l'association pour le Téléthon de Cambo les Bains.

Le prix comprend :

- l'inscription à CIMES L'HISTORIQUE
- l'organisation, l'encadrement de CIMES L'HISTORIQUE
- les repas ou réceptions du vendredi soir, samedi midi et soir, et dimanche midi
- la responsabilité civile de l'organisateur
- la remise en état des chemins empruntés et autres frais d'organisation.



Article 11 : CODE DE LA ROUTE - CIRCULATION - TRAVERSÉE DE VILLAGE

Pendant toute la durée de CIMES L'HISTORIQUE, les participants devront se conformer strictement aux prescriptions du code de la route et de la circulation routière.

Tout participant qui ne se conformera pas à ces prescriptions se risque aux contraventions en vigueur comme tout autre utilisateur du réseau routier.

Aucune route ni piste n'est fermée pour notre passage, nous devons tous en être conscients et respecter les règles de base de la circulation routière.

Sur les étapes les participants devront avoir un comportement de conduite responsable. Tout incident de la circulation rencontré par un participant se réglera comme un incident classique de la circulation. Le participant devra établir un constat, le retourner à son assurance et ne pourra se retourner contre l'organisateur.

Toute personne assermentée ou pas et témoin d'une conduite dangereuse peut à tout moment informer l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant sans remboursement de l'inscription.

Article 12 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'organisation s'est engagée auprès des différents élus à respecter l'environnement, les personnes et les animaux.

Les participants s'engagent à présenter des véhicules en parfait état de marche.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, les personnes et les animaux. Organismes et participants s'engagent à ne pas jeter de déchets sur leur passage.

Article 13 : ENCADREMENT DES GROUPES

Chaque groupe sera encadré par deux véhicules de l'organisation (1 véhicule ouverture, 1 véhicule fermeture) et au moins un véhicule d'intervention.

Tout au long de la concentration, les participants devront suivre les directives des organisateurs.



Article 14 : ASSISTANCE

Chaque participant a droit à un véhicule d'assistance. En l'absence de pointage, de contrôle horaire ou de passage, il n'y a pas de risque d'exclusion pour le participant.

Si un participant a besoin d'assistance, il doit prendre tout le temps nécessaire pour garantir la remise en état de son véhicule. Cette intervention doit s'effectuer dans une zone sécurisée à la fois pour le participant mais aussi pour les autres usagers de la route ou piste. Le participant qui souhaite quitter son convoi pour toute raison doit obligatoirement en informer les chefs de groupe.

Le participant s'engage à reprendre la route avec un véhicule qui respecte le code de la route et de la circulation routière.

Le participant sera réintégré au convoi à l'occasion de l'étape ou demi-étape suivante qu'il devra rejoindre par ses propres moyens.

Article 15 : DROITS DES ORGANISATEURS

L'organisation de CIMES L'HISTORIQUE peut apporter toutes modifications au présent règlement qui seraient dictées par des raisons de sécurité ou en cas de force majeure et notamment ajourner ou annuler tout ou partie du tracé défini si les conditions l'y obligent. Les participants ne pourront émettre aucune réclamation à ce sujet.

La responsabilité de l'organisateur ne peut en aucun cas être engagée pour des manquements ou contretemps à l'exécution de ses obligations qui résulteraient de cas de force majeure.

Ces modifications seront portées à la connaissance des participants dès que possible.

Tout cas non prévu par le présent règlement ou ses additifs sera soumis à l'appréciation des organisateurs qui auront autorité absolue pour prendre les décisions qu'ils jugeront nécessaires dans l'intérêt de CIMES L'HISTORIQUE et de ses participants.



Article 16 : COUVERTURE IMAGES

Afin de permettre aux organisateurs une liberté de moyens, les participants consentent à l'utilisation de leur image individualisée pour tout ce qui concerne leur participation à CIMES L'HISTORIQUE et ses droits exclusifs d'utilisation.

Article 17 : SOYONS RESPONSABLES

Souvenez-vous que la notion de vitesse est inexistante sur CIMES L'HISTORIQUE. La découverte et le plaisir de conduire dans des régions somptueuses doivent nous inciter à conduire neutre.

La concentration CIMES L'HISTORIQUE doit rester un plaisir pour voir, connaître et rencontrer, nous nous devons de faire notre maximum pour que par la suite, nous puissions y revenir.

Notre but demeure de pérenniser CIMES L'HISTORIQUE, d'en faire un rendez-vous incontournable et éventuellement d'explorer ou de rouvrir d'autres pistes, alors nous comptons sur votre responsabilité.